ART. 1ER BIS N° 59

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2013

REDONNER DES PERSPECTIVES À L'ÉCONOMIE RÉELLE ET À L'EMPLOI INDUSTRIEL - $(\mathrm{N}^{\circ}\ 1283)$

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 59

présenté par Mme Valter

ARTICLE 1ER BIS

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Au second alinéa de l'article L. 2325-37 du même code, la référence : « l'article L. 1233-90-1 » est remplacée par les références : « la section 4 *bis* du chapitre III du titre III du livre II de la première partie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.